



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

<u>Objet</u>: Postes d'enseignement et d'éducation relevant de l'AEFE Rentrée scolaire 2012.

Référence : Note de service n° 2011-119 du 24 août 2011 Bulletin officiel n°31 du 1 septembre 2011

La note de service référencée ci-dessus a pour objet de rappeler les conditions dans lesquelles doivent être déposées et instruites les candidatures des personnels enseignants titulaires du second degré, d'éducation, et d'orientation à un poste relevant de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) pour la rentrée scolaire 2012-2013.

Saint-Denis, le 7 septembre 2011

Monsieur le président de l'université,

les chefs d'établissement du second degré, Mesdames, Messieurs les directeurs de CIO

Mesdames, Messieurs

Le recteur

à

Je vous rappelle ici les principales dispositions concernant la constitution et l'envoi des dossiers de candidature :

Le dossier de candidature sera saisi par voie électronique à partir du site de l'AEFE http://www.aefe.fr entre le 1er et le 27 septembre **2011.** Le dossier sera édité et signé en double exemplaire, puis sera remis avec les pièces justificatives en double exemplaire au supérieur Constitution du dossier hiérarchique direct qui portera son avis au plus tard le 30 septembre 2011. Les personnels en disponibilité au moment du dépôt de leur dossier de candidature doivent transmettre celui-ci par l'intermédiaire du chef d'établissement ou du service de leur dernière affectation. Par le supérieur hiérarchique au rectorat – bureau du mouvement **Transmission** des dossiers DPES 3 impérativement avant le 7 octobre 2011.

Division des Personnels de l'Enseignement Secondaire

DPES

Affaire suivie par
Bureau du mouvement
Téléphone
02 62 48 13 31
02 62 48 13 35
Fax
02 62 48 11 11
Courriel
mvt2010
@ac-reunion.fr

24, Avenue Georges Brassens 97702 Saint-Denis Messag cedex9 Ile de La Réunion

Site internet www.ac-reunion.fr

Je me permets d'attirer votre attention sur la date **du 7 octobre 2011**, <u>délai de</u> <u>riqueur</u> pour la réception des dossiers au rectorat.

Je vous prie de bien vouloir informer les personnels placés sous votre autorité de ces dispositions.

SIGNE

Le chef de la DPES Yann Couëdic